

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL
du 29 avril 2004
Salle du Conseil général
Séance ordinaire**

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2003
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Demande de crédit de Fr. 30'000.00 pour financer l'informatisation des réseaux d'eau, d'égout, électricité et vidéo TV
5. Demande de crédit de Fr. 47'500.00 pour financer l'assainissement de la maison de commune par le remplacement des fenêtres et des vannes thermostatiques
6. Demande de crédit de Fr. 40'000.00 pour l'assainissement de l'ancien abattoir par le remplacement de la toiture
7. Demande de crédit de Fr. 98'000.00 pour le renforcement de la ligne électrique de la rue des Eussinges
8. Conversion de l'emprunt CCS série 65 1993/2003 de Fr. 1'400'000.00 en un nouvel emprunt CCS série 83 2003/2011
9. Conversion de l'emprunt CCS série 72 1994/2004 de Fr. 1'000'000.00 en un nouvel emprunt CCS série 84 2004/2012
10. Arrêté concernant le subventionnement des partis
11. Examen des comptes 2003
12. a) Convention intercommunale relative à la création d'une police locale régionale
b) Demande de crédit de Fr. 12'900.00 pour financer l'achat d'un véhicule de police et les frais de formation de l'agent de police
13. Avenant à la convention relative au « Centre d'Animation et de Prévention de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières
14. Nomination d'un membre à la commission scolaire
15. Divers

1. Ouverture de la séance, appel

Le président du conseil général M. Fabrice Bonjour, ouvre la séance à 20h00 précise. La secrétaire Mme Marianne Jaccard procède à l'appel. Les membres du conseil communal sont tous présents, ainsi que les membres du conseil général, à l'exception de M. Jimmy Krieg, excusé.

2. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2003

Tout le monde a reçu une copie du procès-verbal, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Demande de crédit de Fr. 30'000.00 pour financer l'informatisation des réseaux d'eau, d'égout, électrique et vidéo TV

M. Marcel Fleury présente M. Schmidlin, du bureau d'ingénierie Newis SA à Neuchâtel, qui nous parlera du projet d'informatisation des réseaux souterrains. Après la présentation faite par M. Schmidlin, les membres du conseil général peuvent poser des questions.

M. Christian Hirsch s'étonne que ce programme ne permette pas de reprendre les plans déjà faits par le bureau Rufer.

M. Schmidlin répond que tous les plans élaborés par les bureaux AJS et Rufer pourront être récupérés dans un format qui pourra être injecté dans Wincad.

M. Hans-Peter Burgi demande qui suivra la mise à jour.

M. Schmidlin répond que le bureau Rufer transmettra les diverses données. Elles seront mises à jour et stockées dans le programme informatique de la commune.

M. Hans-Peter Burgi souhaite connaître le coût de ces travaux.

M. Schmidlin répond qu'ils sont estimés à environ fr. 1000.-- par an.

M. Christian Hirsch demande si une vérification des zones incertaines qui n'avaient pas été répertoriées précisément est prévue.

M. Schmidlin répond que cela n'est pas prévu, mais que si la commune le souhaite, elle pourra être faite dans les endroits litigieux.

M. Yann Bonjour demande si tout le monde pourra consulter ces données.

M. Schmidlin répond que sur intranet (site du canton) toutes les données pourront être consultées, mais pas sur internet.

M. Yann Bonjour demande si les drainages figureront dans ce le programme.

M. Schmidlin répond que non.

M. Pierre-Alain Fridez demande si ce logiciel sera installé à la commune.

M. Schmidlin répond que le logiciel n'est pas compris dans l'offre. La commune pourra consulter les plans sur papier. Le bureau Newis met à disposition de la commune, presque gratuitement, un outil permettant de visualiser à l'écran les documents et faire des impressions.

M. Marcel Fleury précise que dans l'option choisie, l'échange d'informations se fera entre les différents partenaires et le bureau Newis, il sera alors possible de transmettre le fichier par e-mail, dans le format ingénieur.

Après toutes ces informations fortes intéressantes les membres du conseil général passent au vote.

L'arrêté est accepté par 12 voix pour et une abstention.

5. Demande de crédit de Fr. 47'500.00 pour financer l'assainissement de la maison de commune par le remplacement des fenêtres et des vannes thermostatiques :

M. Marcel Fleury précise que 31 fenêtres devront être remplacées.

Mme Marianne Jaccard demande si des vannes thermostatiques ne pourraient pas être posées à l'église.

M. Marcel Fleury en prend note.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

6. Demande de crédit de Fr. 40'000.00 pour l'assainissement de l'ancien abattoir par le remplacement de la toiture.

M. Catherine Massy demande si une affection plus conséquente de ce bâtiment est prévue pour l'avenir.

M. Marcel Fleury répond que cela n'est pas envisagé pour le moment, l'élément essentiel est la remis en état urgente du toit du bâtiment.

M. Daniel Juan demande si l'abattoir est utilisable.

M. Marcel Fleury répond que pour l'instant, il est loué par un entrepreneur du village, mais dans le futur selon l'utilisation que la commune voudra faire de ce bâtiment, il devra être assaini.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

7. Demande de crédit de Fr. 98'000.00 pour le renforcement de la ligne électrique de la rue des Eussinges

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

8. Conversion de l'emprunt CCS série 65 1993/2003 de Fr. 1'400'000.00 en un nouvel emprunt de CCS série 83 2003/2011

M. Jean-Luc Bonjour demande pourquoi quelle raison aucun amortissement n'est effectué sur ces emprunts.

Mme Gisèle Bonjour, répond qu'effectivement ces emprunts ne sont pas amortis, ils sont renouvelés à échéance, à l'exception il y a quelques années d'un amortissement de fr. 100'000.--. Elle se renseignera pour savoir s'il y a la possibilité de faire des réserves, afin d'amortir partiellement ces emprunts à leur échéance.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

9 Conversion de l'emprunt CCS série 72 1994/2004 de Fr. 1'000'000.00 en un nouvel emprunt CC série 84 2004/2012

M. Hans-Peter Bürgi demande si le taux actuel est maintenant connu.

Mme Gisèle Bonjour répond qu'actuellement pas, mais qu'il sera d'environ 2,99%. Le taux de l'emprunt temporaire jusqu'à mi-juin est quant à lui de 2%.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

10. Arrêté concernant le subventionnement des partis

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

11. Examen des comptes 2003

Le président procède à la lecture des comptes 2003, ainsi qu'au rapport du conseil communal. L'exercice 2003 boucle avec un bénéfice de **fr. 32'433.81.**

Mme Catherine Massy se renseigne sur le nombre d'enfants qui bénéficient de la subvention communale en faveur des structures d'accueil de la petite enfance.

Mme Gisèle Bonjour répond au maximum 7 enfants.

M. Marcel Fleury précise que cela n'est que le début, d'autres structures d'accueil vont se mettre en place, par exemple parascolaires, par conséquent la facture devrait s'alourdir.

Les comptes ne soulevant plus de questions, ils sont acceptés à l'unanimité.

12. a) Convention intercommunale relative à la création d'une police locale

M. Patrice Zürcher au nom du parti radical demande pourquoi le prorata de 10% du taux d'occupation de l'agent de police n'est pas mentionné dans la convention intercommunale.

M. Aurèle Chiffelle pense que la convention doit rester flexible et demandera que le taux d'occupation figure dans le règlement de fonctionnement de la police locale régionale, qui sera signé par les conseillers communaux des trois communes.

M. Jean-Luc Bonjour demande si les communes de Cressier et Cornaux ont déjà voté ces crédits.

M. Aurèle Chiffelle répond que oui.

M. Hans-Peter Bürgi demande comment le contrôle des heures passées à Lignières par l'agent sera effectué.

M. Aurèle Chiffelle répond que 10% représente 4 heures par semaine, qui seront réparties en fonction du travail à effectuer. L'agent présentera des rapports hebdomadaires.

Mme Catherine Charpilloz souhaite connaître le coût annuel de ce poste.

M. Aurèle Chiffelle répond entre fr.10'000.-- et fr.15'000.--.

M. Yann Bonjour demande que coûte la police actuellement.

M. Aurèle Chiffelle répond fr. 600.-- par/an.

La convention est acceptée à l'unanimité.

b) Demande de crédit de Fr. 12'900.00 pour financer l'achat d'un véhicule de police et les frais de formation de l'agent de police

M. Hans-Peter Bürgi craint que les frais de formation d'un nouvel agent se répètent tous les 3 à 4 ans.

M. Aurèle Chiffelle confirme qu'effectivement les agents locaux doivent être en possession du brevet fédéral ce qui leur offre la possibilité de travailler où ils veulent. Il précise que la commune de Cornaux a payé la formation de l'agent et qu'il est tenu de rester en poste au minimum durant 5 ans.

M. Jean-Pierre Lauener précise que l'agent en poste est une personne jeune et installé à Cornaux avec sa famille.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

13. Avenant à la convention relative au « Centre d'Animation et de Prévention de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignièrès »

M. Jean-Pierre Lauener précise que malgré l'utilité reconnue du centre, il était nécessaire de mettre un frein aux dépenses, en ajoutant à la convention un article 3 C qui précise que le taux d'activité des animateurs ne dépassera pas 160%. Cet article a déjà été approuvé par les communes de Cressier et de Cornaux et doit l'être prochainement par Le Landeron.

M. Marcel Fleury précise que le taux d'occupation de 160% est partagé entre trois animateurs. Il mentionne que le CAP n'est pas seulement un centre de prévention, il propose beaucoup d'activités et est ouvert à toute la jeunesse. M. Marcel Fleury est convaincu que ce centre est un bien nécessaire et un soutien indispensable.

M. Christian Hirsch constate qu'il est moins fréquenté par les jeunes de Lignièrès que par ceux des autres communes, il pense que cela est dû à la distance, il demande si ce critère a été pris en considération.

M. Marcel Fleury explique que le critère de pondération retenu, le plus justifié, était le nombre d'élèves inscrit au C2t.

M. Jean-Pierre Lauener précise que le nombre d'élèves scolarisés en 6, 7, 8 et 9 années a été pris en considération.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.

14. Nomination d'un membre à la commission scolaire

Suite à la démission de Mme Gabrielle Spahni, le parti radical propose la nomination de Mme Sandra Gauchat.

La nomination de Mme Sandra Gauchat est acceptée à l'unanimité.

Le président donne lecture de la démission au sein de la commission scolaire de M. Serge Gaillard. Cette séance étant la dernière de la législature, M. Serge Gaillard ne sera pas remplacé.

15. Divers

M. Jean-Pierre Lauener donne quelques informations concernant le circuit:

- Une séance information publique est prévue pour le mois de novembre 2004. Le nouveau droit de superficie devrait être présenté au conseil général lors de la séance du budget, soit en décembre 2004.
- L'assainissement du circuit se poursuit, les véhicules ont été évacués, et les pneus seront enlevés à la fin du mois de mai.
- Le TCS prévoit louer ces infrastructures à des moniteurs d'auto-école, ou pour des essais de véhicules. Un exercice F.I.C.U.L.E est également prévu au mois de juin.

M. Aurèle Chiffelle informe :

- Que l'appellation Métairie de l'Isle va certainement changer en Café-restaurant, ceci en raison du changement de patente. Une visite sur place avec le service de l'hygiène est prévue. Des travaux de rénovation de la cuisine devront certainement être entrepris dans le courant du mois de mai. Un crédit rétroactif pourrait être demandé au conseil général lors de sa prochaine séance.

Mme Catherine Massy en cette fin de législature et au nom du parti socialiste remercie tous les membres du conseil communal et en particulier M. Jean-Pierre Lauener pour son dévouement durant toutes ces années.

M. Yann Bonjour souhaite savoir si les chiens réputés à caractère dangereux ne devraient pas porter une muselière.

M. Aurèle Chiffelle répond qu'il ne sait pas si le port d'une muselière peut leur être imposé et se renseignera à ce sujet.

M. Marcel Fleury pense qu'il faudrait aviser le service vétérinaire, lorsque nous sommes informés qu'un chien est agressif.

Mme Gisèle Bonjour précise que plainte doit être déposée, afin que le service vétérinaire puisse prendre des dispositions.

M. Hans-Peter Burqi constate que la place du Gibet est constamment occupée par un ou plusieurs véhicules et devient presque une résidence secondaire pour certains, il demande si l'accès ne pourrait pas être interdit aux véhicules.

M. Aurèle Chiffelle est conscient du problème. Un groupe de jeunes gens du village, a été interpellé par le conseil communal. Il pense envisageable que les voitures restent en dehors du périmètre, mais que cela n'empêchera pas ces personnes d'abandonner sur place détritrus et bris de verre.

M. Jean-Luc Bonjour propose dans un premier temps de bloquer l'accès et d'assainir la place.

D'entente, les membres de l'assemblée décident de limiter l'accès à cette place.

Mme Jacqueline D'Aloisio au nom du parti libéral remercie également les conseillers communaux sortants.

M. Fabrice Bonjour en tant que président du conseil général souhaite bonne chance à tous ceux qui continuent, il remercie les conseillers sortants, ainsi que l'administration pour le travail accompli.

Plus personne ne désirant la parole, la séance est levée à 22h00.

Le président

La secrétaire au procès-verbal